

Exposition Lego

Règlement concours de Pixel Art sur Facebook

Dans le cadre de l'exposition Lego, la Ville de L'Hay-les-Roses organise un concours Pixel Art, dont la participation est entièrement gratuite et pour lequel les votes s'effectueront en ligne. Retrouvez le règlement et les modalités de participation ci-dessous.

Article 1 :

Le concours de Pixel Art est ouvert à tous les L'Hayssiens.

Article 2 :

Pour participer, il vous suffit de prendre une photo de votre œuvre sur le mur de PixelArt, celle-ci sera publiée sur le compte Facebook de la Ville, les trois photos qui obtiendront le plus de like remporteront le concours.

Article 3 :

Les créations de chacun des participants, seront postées sur la page Facebook de la Ville @mairie.lhaylesroses à partir du jeudi 23 juin.

Article 4 :

Chaque internaute peut voter pour le ou les photo(s) qu'il préfère sur Facebook, en cliquant simplement sur la mention « j'aime » sous la ou les image(s).

Article 5 :

Seront désignés vainqueurs, les trois photos ayant remporté le plus de suffrages sur le réseau social.

Article 6 :

Les votes seront clos à partir du lundi 27 juin à 10h. Au-delà de cette date, il sera encore possible de mettre des mentions sous les photos, mais celles-ci ne seront toutefois plus comptabilisées dans le cadre du concours.

Article 7 :

Les 3 gagnants de chaque catégorie remporteront un lot le samedi 2 juillet.

Article 8 :

Autorisation d'utilisation des photos : J'autorise la commune de L'Hay-les-Roses, à titre gracieux, à utiliser ma photo et à la communiquer au public sur tous les supports d'information connus ou à venir (magazine, web, vidéo...). Les photos ne seront ni communiquées à d'autres personnes, ni vendues, ni utilisées à d'autres usages.

Article 9 :

La participation au concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.